

SOMMAIRE**LE CONTEXTE JURIDIQUE**

↳ Page 3

LE CONTEXTE ECONOMIQUE:

- I. *L'environnement économique de la zone euro*
- II. *La croissance en France*
- III. *Les principales incidences de la loi de finances pour les communes en 2016*

↳ Pages 3 à 5

LE BILAN ET L'ANALYSE COMPTABLE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2015

- I. *Le résultat de clôture de l'exercice 2015 et l'état des restes à réaliser*
- II. *L'affectation du résultat d'exécution 2015*
- III. *L'état de la dette au 1er janvier 2016*
- IV. *Le bilan des grands projets réalisés au cours de l'année 2015*

↳ Pages 5 à 8

LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE

↳ Pages 9 à 15

LE PROGRAMME PLURI ANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2017/2020 DE LA COLLECTIVITE

↳ Page 16 à 19

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2016 : BUDGET PRINCIPAL

LE CONTEXTE JURIDIQUE

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, les exécutifs des Communes de 3500 habitants et plus doivent présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB) en Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce rapport doit donner lieu à un débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit comporter la présentation de la structure et la gestion de la dette et les engagements pluriannuels envisagés.

En outre, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit notamment préciser l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport sera transmis au représentant de l'Etat et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

I. L'environnement économique de la zone euro

Depuis fin 2014, la zone euro renoue avec la croissance favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt.

La reprise demeure en bonne voie pour fin 2015 : la consommation privée ne faiblit pas. Toutefois, la reprise des investissements reste faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale.

En 2016, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne et en Italie.

La croissance de la zone euro pourrait atteindre 1,7% en moyenne en 2016, après 1,5% en 2015.

II. La croissance en France

Après une année de stagnation en 2014, la croissance française a fortement rebondi au 1^{er} trimestre 2015 (+0,7%) pour marquer une pause au second trimestre et un léger rebond au 3^{ème} trimestre (+0,3%) et une légère baisse au 4^{ème} trimestre 2015 (+0,2%), soit une croissance de +1,10 % sur l'année 2015.

L'important niveau de chômage incite les ménages à la prudence, donc à épargner.

A l'instar de la zone euro, la croissance française va bénéficier de plusieurs facteurs favorables.

La nouvelle baisse du prix du pétrole redonne du pouvoir d'achat aux agents privés, soutenant l'activité.

La faiblesse de l'euro améliore la compétitivité des entreprises françaises.

La croissance française devrait également profiter de la bonne conjoncture de ses principaux partenaires d'échange (Allemagne, Etats-Unis, Espagne, Royaume-Uni).

Les taux d'intérêt demeurent très faibles et favorisent les demandes de crédits des ménages.

En 2015, le déficit resterait sensiblement inchangé (3,8% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2016 (-3,3% du PIB), année de campagne électorale pour la présidentielle, afin de la ramener sous le seuil de 3% en 2017.

III. Les principales incidences de la loi de finances pour les communes en 2016

La loi de finances pour 2016, adoptée en lecture définitive le 17 décembre 2015 par le Parlement et publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2015, confirme, pour la troisième année consécutive, la baisse des dotations et propose des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements.

La contribution des collectivités au redressement des comptes publics se poursuit pour 2016 avec les mêmes règles qu'en 2015, c'est-à-dire au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Elle représente 1 450 millions d'euros pour les communes.

L'article 33 de la loi de Finances 2016 réduit la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 3,39 milliards d'euros. En 2016, celle-ci atteint ainsi 33,2 milliards d'euros (-9,2%).

La réforme de l'architecture de la DGF est reportée au 1^{er} janvier 2017. Elle verra la mise en place d'une dotation de base de 75,72 € par habitant, une dotation de centralité calculée au niveau de l'ensemble intercommunal comprise entre 15 et 45 euros par habitant. Le dispositif est complété par une dotation de ruralité de 20 € par habitant attribuée aux communes dont la densité est inférieure à 75% de la moyenne nationale.

La réforme des dotations de péréquation se poursuit en prolongeant et accentuant les mesures prises les années précédentes.

La dotation nationale de péréquation (DNP) est supprimée. Son enveloppe est redistribuée par l'intermédiaire de deux dotations existantes : la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

Les conditions d'éligibilité à la DSU et la DSR vont être modifiées, et aucun dispositif n'est envisagé pour les communes touchant uniquement la DNP actuellement.

Le soutien de l'Etat à l'investissement local est renforcé avec la création d'un fonds. L'idée étant pour le gouvernement de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

Ainsi, la loi de finances prévoit :

- *500 millions à destination des communes et des EPCI pour divers projets tels que la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics.*
- *300 millions d'euros sont dédiés aux bourgs-centres et aux villes moyennes pour accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants.*
- *200 millions d'euros pour maintenir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à son niveau de 2015.*

L'article 34 de la loi de finances 2016 élargit le bénéfice du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il convient de préciser qu'à ce jour seules les dépenses d'investissement pouvaient bénéficier du FCTVA.

Les communes vont également subir la montée en puissance du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Le montant du FPIC est fixé à 1 milliard d'euros en 2016 (780 millions en 2015).

En matière de fiscalité directe locale, le taux de revalorisation des bases retenu en 2016 est de 1%, contre 0,9% en 2015 et 2014, mais 1,8% en 2013 et 2012.

L'article 94 permet aux conseils municipaux d'instituer par délibération un abattement compris entre 10% et 20% de la valeur locative des habitations des personnes handicapées. Aujourd'hui, cette possibilité est limitée à 10%.

Le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires est reconduit pour 2016 à raison de 50 euros par élève.

La baisse du taux de cotisation des collectivités au CNFPT, qui passe de 1% à 0,9% de la masse salariale, est actée.

LE BILAN ET L'ANALYSE COMPTABLE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2015

I. Le résultat de clôture de l'exercice 2015 et l'état des restes à réaliser

Les orientations du budget 2016 doivent tenir compte du Compte Administratif de l'exercice 2015, qui dégage un résultat de clôture qui s'analyse comme suit :

*	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part 2015 affectée INV	Exécution 2015 en dépenses	Exécution 2015 en recettes	Résultat cumulé de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015 après intégration des résultats 2014
INV	- 201 982,56	/	10 777 939.66	10 558 165.47	-219 774.19	-421 756.75
FCT	802 537,16	802 537,16	18 348 071.32	20 185 888.79	1 837 817.47	1 837 817.47
Total	600 554,60	802 537,16	29 126 010.98	30 744 054.26	1 618 043.28	1 416 061.72

**à titre indicatif, sous réserve d'adoption définitive des CG et CA 2015*

Pour la section d'investissement, ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, comme suit :

- ✓ Les restes à réaliser en dépenses pour un montant de : 123 518,74 €
- ✓ Les restes à réaliser en recettes pour un montant de : 28 163,69 €
- En dépenses, les crédits de reports inscrits au budget 2016 concernent les chapitres suivants :
 - Chapitre 20 : 63 782,40 €

- Chapitre 21 : 57 482,98 €
- Chapitre 23 : 2 253,36 €

- En recettes, sont également à reporter au budget 2016 les chapitres suivants :

- Chapitre 13 : 28 163,69 €

II. L'affectation du résultat d'exécution 2015

Compte tenu du résultat d'exécution 2015 de la section d'investissement, hors restes à réaliser, laquelle présente un déficit de 421 756.75 € après reprise du déficit de 2014, il sera proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement produit en 2015, en totalité à la section d'investissement.

Cette affectation permettra de compléter les besoins de la section d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt.

III. L'état de la dette au 1er janvier 2016 :

Au titre de l'année 2015, la Commune a contracté un emprunt de 700 000 € afin de financer ses investissements.

De plus, au cours de l'année 2015, la Commune, souhaitant bénéficier des faibles taux d'intérêts, a sollicité la Caisse d'Epargne pour le réaménagement de huit prêts en cours. Cette opération permet de réduire de façon significative le montant annuel du capital à rembourser sur plusieurs années, soit – 325 348 € sur 2016.

La répartition de la dette, soit 14 616 026,49 € au 1/01/2016 est la suivante :

- 13 126 027 €, soit 89,81 % en taux fixe,
- 1 490 000 €, soit 10,19 % en taux variable.

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/2016 au 31/12/2030

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts
2016	14 616 026.49 €	1 000 718.32 €	453 615.31 €
2017	13 615 308.17 €	1 020 221.74 €	420 522.04 €
2018	12 595 086.43 €	1 040 385.90 €	389 776.36 €
2019	11 554 700.53 €	1 061 235.02 €	359 368.39 €
2020	10 493 465.51 €	1 018 794.24 €	328 210.11 €
2021	9 474 671.27 €	1 041 089.84 €	296 350.06 €
2022	8 433 581.43 €	1 064 148.94 €	262 873.26 €
2023	7 369 432.49 €	1 087 999.76 €	227 556.53 €
2024	6 281 432.73 €	986 005.71 €	192 489.94 €
2025	5 295 427.02 €	1 011 530.14 €	158 938.81 €
2026	4 283 896.88 €	1 037 938.50 €	123 968.02 €
2027	3 245 958.38 €	1 035 263.83 €	87 837.01 €
2028	2 210 694.55 €	966 873.99 €	53 674.15 €
2029	1 243 820.56 €	745 867.17 €	25 646.20 €
2030	497 953.39 €	497 953.39 €	6 686.39 €
TOTAL		14 616 026.49 €	3 387 512.58 €

~~~~~

#### **IV. Le bilan des grands projets réalisés au cours de l'année 2015**

*La municipalité s'emploie à respecter ses engagements politiques, notamment par la mise en œuvre de nombreux projets d'équipement dont la Ville et les services rattachés bénéficient aujourd'hui dans le cadre de l'intérêt général.*

Les principales opérations financées au cours de l'année 2015 sont les suivantes :

Travaux dans les établissements scolaires :

- ✓ Ecole de la Sablière : Extension pour création de deux classes et réaménagement dans les bâtiments existants : 205 860 €
  - Création d'une rampe d'accès : 1 080 €
  - Installation d'un portillon métallique : 2 700 €
  - Travaux divers : 5 737 €
- ✓ Ecole de l'Ormeteau : études pour le projet d'extension 11 000 €
- ✓ Ecole de la Jeannotte : aménagement d'une salle de classe : 31 191 €
  - Installation de détecteurs d'alarmes : 1 479 €
  - Contrôle d'accès du portillon : 3 973 €
  - Menuiseries extérieures du restaurant : 7 331 €.
- ✓ Ecole du Clos Renault : installation de la VMC dans la cuisine : 2 310 €
- ✓ Ecole de la Verville : couvre joints sur la façade : 6 121 €
  - Installation de détecteurs de présence dans le hall : 1 447 €
- ✓ Ecole des Myrtilles : installation d'aérothermes dans la salle polyvalente : 5 860 €

Travaux dans les équipements sportifs

- ✓ Rénovation de 3 courts de tennis : 15 029 €
- ✓ Etanchéité de la toiture des courts couverts : 34 160 €
- ✓ Remise à niveau de l'électricité au Dojo et au gymnase Guitton : 4 442 €

Travaux sur la voirie communale et éclairage public

- ✓ Aménagement de la place de la mairie : 190 157 €
- ✓ Trottoirs rue des écoles : 8 966 €
- ✓ Aménagement de 6 places de parking rue des écoles : 7 996 €
- ✓ Glissières de sécurité en bois rue de Paris : 11 645 €
- ✓ Aménagement de sécurité avenue de la Garde : 13 999 €
- ✓ Aménagement de sécurité rue des Châtries : 13 133 €
- ✓ Coussins berlinois et ralentisseurs : 19 275 €
- ✓ Signalétique, panneaux et plaques de rues : 8 395 €
- ✓ Bornes rétractables au parking de la piscine : 6 041 €
- ✓ Bornes rétractables au parc de Villeroy accès théâtre : 6 041 €
- ✓ Borne anti intrusion rue de la Croix Boissée : 2 070 €
- ✓ Réfection de la chaussée : 29 630 €

Autres opérations :

- ✓ Travaux divers à la crèche Jean Bernard : 27 579 €
- ✓ Travaux divers à l'ALSH Joseph Judith : 38 482 €
- ✓ Réfection des faux plafonds de la salle de danse et du conservatoire : 15 035 €
- ✓ Installation du chauffage électrique dans la salle de bridge : 11 880 €
- ✓ Mise en place du site internet de la Commune : 21 901 €
- ✓ Achats de matériels informatiques et licences informatiques pour les écoles et les services communaux : 86 857 €
- ✓ Achats de mobiliers et matériels (hors informatique) pour les écoles et les services communaux : 174 853 €



## LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE

### SECTION INVESTISSEMENT

#### LES DEPENSES

Les dépenses totales de la section d'investissement seront d'environ 5,40 M€.

Hors restes à réaliser et remboursements d'emprunts, les dépenses réelles nouvelles seront de 3,3 M€ contre 1,4 M€ inscrits au BP 2015.

Les principales dépenses envisagées se déclinent de la manière suivante (1) (2) :

- Les travaux les plus importants :
  - Secteur scolaire : environ 800 K€ (dont extension de l'école de l'Ormeteau, création d'une issue de secours avec pose de deux escaliers extérieurs à l'école de la Sablière, réfection de la cour à l'école du Clos Renault).
  - Opérations de voirie : environ 800 K€ (dont extension du parking du collège, création de places de stationnement avenue de Villeroy et un parking au cimetière de la Sablière, réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue du Général Leclerc, aménagement de voirie PMR dans le village Levitt, VRD pour le garage municipal au parc de Villeroy et extension du réseau ERDF).
  - Sécurité : près de 200 K€ (dont l'installation de 9 caméras pour la vidéo protection, aménagement d'accès et de sécurité au Bois de la Justice, aménagement sécurisé au collège et devant l'école du Clos Renault).
  - Parmi les autres travaux, citons :
    - La reconstruction du garage municipal au parc de Villeroy : 250 K€
    - Les travaux au cimetière de l'Aqueduc : 160 K€
    - La 3ème tranche de la réfection de la toiture de la nef du tennis club : 135 K€
    - La mise en place d'un système de chauffage au gymnase Guitton : 55 K€
    - Les travaux d'aménagement de la Maison des Jeunes dans les anciens locaux de la Trottinette : 52 K€
- Les acquisitions :
  - Terrain sur la ZAC Montvrain II pour l'implantation d'un cinéma d'initiative privée : 335 K€
  - Matériels et mobiliers pour les différents services et les écoles : 150 K€
- Le remboursement du capital des emprunts :
  - ✓ Amortissement du capital de la dette = 1 000 K€ (en arrondi)
  - ✓ Part investissement du PPP = 530 K€
- La reprise du déficit d'investissement 2015 : 421 K€

(1) volumes exprimés en arrondi

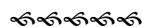
(2) hors mouvements d'ordre



## **LES RECETTES**

- Les principales recettes attendues, hors opérations d'ordre et hors restes à réaliser, de la section d'investissement (1) :
  - ✓ *Financement de travaux dans le cadre de conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) : 468 K€*
  - ✓ *Produit des cessions : 435 K€*
  - ✓ *FCTVA estimé à 310 K€*
  - ✓ *Taxe d'Aménagement = 40 K€*
  - ✓ *Subventions et dotations liées aux travaux :*
    - *Contrat départemental : 465 K€ pour la rénovation des voiries des Levitt, l'extension de l'école de l'Ormeteau et le garage municipal au parc de Villeroy.*
    - *Plan de relance départemental : 158 K€ pour le chauffage du gymnase Guitton, la toiture de la nef du tennis et la réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue du Général Leclerc ainsi que la création d'un parking au cimetière de la Sablière.*
    - *60 K€ de subvention pour la vidéo protection (FIPD et Bailleurs sociaux)*
    - *55 K€ au titre de la DETR pour les travaux des cimetières*
    - *CCVE : 50 K€ pour la création d'un parking devant le collège et l'aménagement de l'avenue du Villeroy avec des places de stationnement*
    - *12 K€ pour l'aménagement du bois de la Justice (Département).*

(1) volumes exprimés en arrondi



## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

*Le budget de la section de fonctionnement devrait s'établir à hauteur de 18,75 M€.*

*Ce budget est fortement impacté par la poursuite du désengagement de l'Etat en matière de dotations. A ce titre, la perte de la DGF sera de 400 K€ par rapport à 2015 (900 K€ depuis 2013), la DSU sera réduite de moitié (60 K€ contre 121 K€ en 2015).*

*La DNP qui était de 95 K€ en 2013 ne sera plus perçue cette année.*

*Inversement, le FPIC (contribution des communes à l'intercommunalité) continue de progresser. Il devrait augmenter de près de 75 K€ sur 2016 (il a presque doublé depuis 2014).*

*Toutefois, ce budget sera bâti en dotant chaque service des crédits nécessaires à leur bon fonctionnement et sans dégrader la qualité des services rendus à la population.*

## **LES DEPENSES**

### **Les dépenses réelles, hors opérations d'ordre entre sections :**

#### **Chapitre 011 : charges à caractère général**

Les crédits inscrits au chapitre 011 concernent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, de la voirie et des bâtiments communaux.

Le montant est estimé à 4,5 M€, soit une augmentation de près de 4,54 % sur le réalisé 2015.

Cette augmentation fait suite à des écritures de régularisation concernant la TVA de 2015 sur le cinéma et les spectacles pour 113 K€. Des mandats pour un montant équivalent (113 K€) sont donc repassés sur le chapitre 11 et une annulation de titres sur exercice antérieur sur le chapitre 67 pour 95 K€.

On retrouvera la contrepartie en recettes pour 113 K€ au chapitre 77 et 95 K€ au chapitre 70.

Ces écritures, d'un montant total de 208 K€ sur la section de fonctionnement, sont donc neutres au niveau budgétaire.

Concernant les autres lignes budgétaires, elles varient à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins.

✓ Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- ↳ Les consommations énergétiques et de fluides pour environ 709 k€
- ↳ 49 K€ sur les carburants
- ↳ 53 K€ sur la téléphonie
- ↳ 129 K€ pour les frais de communication
- ↳ 60 K€ pour les transports collectifs
- ↳ 719 K€ sur la maintenance et l'entretien des bâtiments, de la voirie, des mobiliers et des différents matériels
- ↳ Environ 1,08 M€ sur les contrats de services
- ↳ 102 K€ pour les assurances

#### **Chapitre 012 : charges de personnel**

Le montant prévisionnel des charges de personnel pour 2016 prend en compte l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui majore en moyenne la masse salariale de 2% dans la plupart des communes et, une nouvelle hausse de la cotisation employeur au titre des retraites IRCANTEC et CNRACL est prévue.

La revalorisation des grilles indiciaires des catégories B sera maintenue en 2016 dans le cadre du « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations » (PPCR) introduit récemment par le gouvernement dans le PLF 2016.

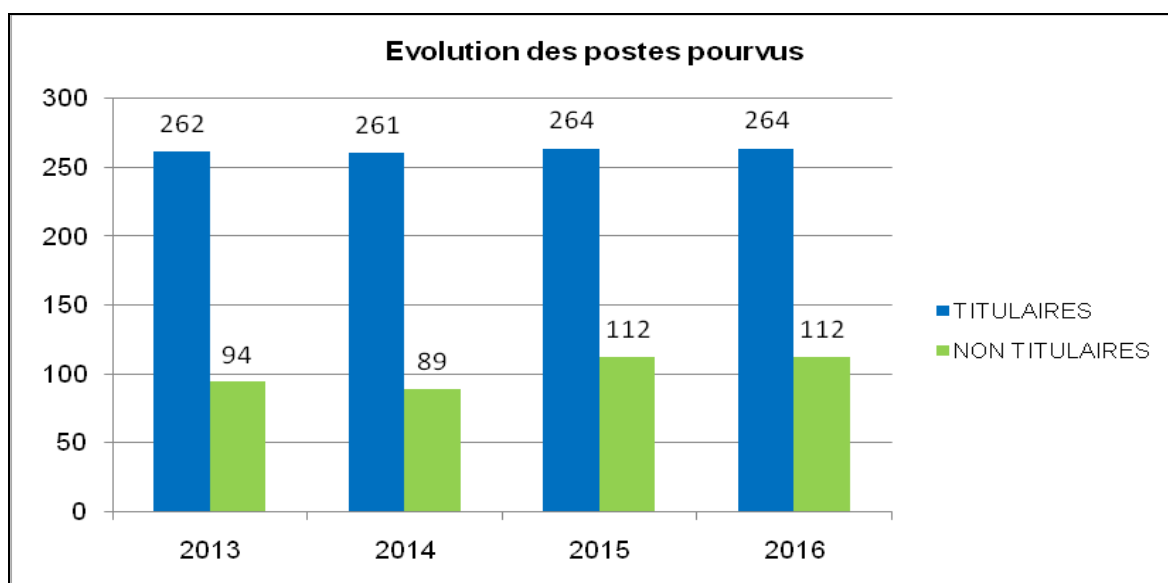
La masse salariale progresse mécaniquement chaque année mais la municipalité garde sa perspective de stabiliser les charges de personnel en 2016. Pour y parvenir, les démarches engagées depuis l'année 2013 seront poursuivies et amplifiées :

- Non renouvellement systématique des départs en retraite,
- Limitation du volume des heures supplémentaires,
- Mise en œuvre de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences.

## EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

| CHARGES DE PERSONNEL             | 2013         | 2014         | 2015         | PREVISION 2016 |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| EFFECTIFS (postes pourvus)       | 356          | 350          | 376          | 376            |
| % EVOLUTION EFFECTIFS            |              | -1.68%       | 7.42%        | 0.00%          |
| COUT                             | 10 814 156 € | 11 176 950 € | 11 279 936 € | 11 493 282 €   |
| % EVOLUTION COUT DU CHAPITRE 012 |              | 3.35%        | 0.92%        | 1.89%          |
| Dont :                           |              |              |              |                |
| REMUNERATION DES TITULAIRES      | 5 984 451 €  | 6 228 871 €  | 6 211 114 €  | 6 494 079 €    |
| REMUNERATION DES NON TITULAIRES  | 1 384 318 €  | 1 390 169 €  | 1 475 352 €  | 1 230 000 €    |

Il convient de signaler que les postes pourvus ont augmenté entre fin 2014 et fin 2015. Cette évolution concerne essentiellement les non titulaires qui remplacent les agents absents pour maternité, longue maladie ou congés de longue durée ainsi que le recrutement des emplois aidés pour lesquels la commune perçoit un remboursement par le Pôle emploi.



Le temps de travail est réparti de façon hebdomadaire pour tous les services à l'exception des services scolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et le Conservatoire de musique « Joël MONIER » pour lesquels le travail est annualisé.

Le service de la Police municipale est caractérisé par un temps de travail mensuel. Tous les agents bénéficient de 7 semaines de congés et travaillent 1 607 heures par an.

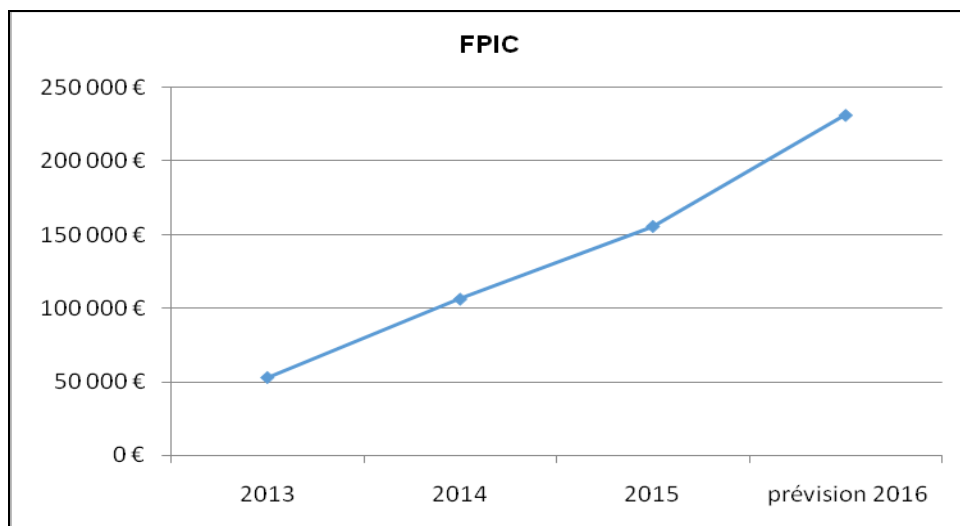
Concernant le temps de travail, 15 agents travaillent selon une quotité allant de 50% à 80%. Ce temps de travail est de droit dès lors que l'agent concerné a un enfant de moins de 3 ans ou sur autorisation s'il ne remplit pas les conditions. Par ailleurs, 36 agents (surveillants de cantine, d'études et professeurs du Conservatoire de musique « Joël MONIER ») travaillent à temps non complet.

Concernant les avantages en nature, les agents qui en bénéficient sont :

- 5 gardiens possédant un logement de fonction pour nécessité absolue de service ou convention d'occupation avec réalisation d'astreintes,
- Les agents en charge de la surveillance du repas des enfants qui bénéficient du repas fourni par le délégataire de service de la restauration municipale (ELIOR).

**Chapitre 014 : atténuations de produits**

Le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), dépense obligatoire imposée par l'Etat et sur laquelle les communes n'ont aucun contrôle, ni moyen d'action, est en hausse prévisionnelle d'environ 48% pour 2016, soit 231 000 €.

**Chapitre 65 : autres charges de gestion courante**

- ✓ Le montant des dépenses liées à ce chapitre représente environ 600 k€.

**Chapitre 66 : charges financières**

- ✓ Le montant des dépenses liées à ce chapitre représente environ 1 M€, soit une diminution de 6.31 %, conséquence positive du réaménagement des emprunts en 2015.

**Chapitre 67 : charges exceptionnelles**

- ✓ Le montant des dépenses liées à ce chapitre représente environ 108 K€ de prévision, dont 95 K€ concernent la régularisation de TVA de 2015 signalée ci-dessus.

**LES RECETTES****Les recettes attendues hors opérations d'ordre entre sections :****Chapitre 013 : atténuations de charges (RH)**

- ✓ 250 K€ de recettes prévisionnelles versées par l'assurance du personnel notamment dans le cadre des congés pour maladie et maternité et les remboursements de charges diverses.

**Chapitre 70 : produits des services**

Environ 1,60 M€ de recettes prévisionnelles, lesquelles concernent principalement la participation des familles et autres usagers, aux divers activités et services de la Ville.  
De plus, 95 K€ sont inscrits pour la régularisation de la TVA 2015.

**Chapitre 73 : impôts et taxes**

Environ 14 M€ de recettes prévisionnelles, lesquelles comportent les principales ressources de la Ville, dont celles sur la fiscalité locale directe.

Les principales recettes attendues sont les suivantes :

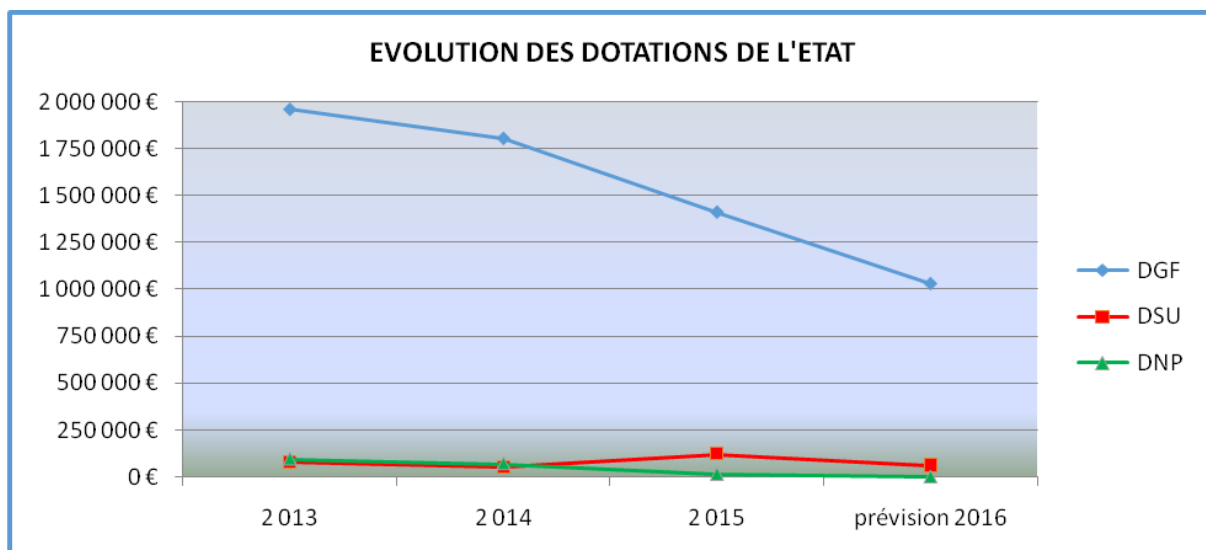
- ↳ Environ 10,5 M€ pour les contributions directes.
- ↳ 2,4 M€ de compensation et de solidarité communautaire
- ↳ 500 K€ de taxe additionnelle aux droits de mutation (prévision prudente)
- ↳ Environ 300 K€ de taxes sur les pylônes et l'électricité
- ↳ 190 K€ au titre du FNGIR
- ↳ Environ 80 K€ de taxe sur la publicité extérieure

**Chapitre 74 : dotations et subvention**

Environ 2,5 M€ de recettes prévisionnelles, soit une diminution de quasiment 26 % par rapport au réalisé 2015. Ces recettes proviennent principalement des dotations de l'Etat et des subventions de fonctionnement versées par la CAF et le Département pour les différentes structures enfance/jeunesse :

- ↳ Dotations de l'Etat :
  - DGF : 1,02 M€
  - DSU : 60 K€ correspondant au montant prévisionnel de la garantie de sortie.
  - Suppression de la DNP
- ↳ 983 K€ de subventions de fonctionnement CAF et France AGRIMER (pour 1 067 K€ en 2015 et 987 K€ en 2014).
- ↳ 65 K€ attendus pour le mécénat, le parrainage culturel et les subventions pour les JPSJ.
- ↳ 37 K€ de subventions du Département, pour 41 K€ en 2015 et 33 K€ en 2014.
- ↳ 246 K€ sur compensations TP/TH/TFB/CET

| DOTATIONS | 2 013       | 2 014       | 2 015       | prévision 2016 |
|-----------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| DGF       | 1 960 405 € | 1 805 425 € | 1 410 771 € | 1 027 777 €    |
| DSU       | 78 029 €    | 52 019 €    | 121 091 €   | 60 000 €       |
| DNP       | 94 810 €    | 70 518 €    | 14 100 €    | 0 €            |
|           | 2 133 244 € | 1 927 962 € | 1 545 962 € | 1 087 777 €    |



#### **Chapitre 75 : autres produits de gestion courante**

- ✓ 110 K€ de budget prévisionnel, principalement en lien avec les redevances pour occupation de locaux municipaux, et notamment des structures sportives.

#### **Chapitre 77 : produits exceptionnels**

- ✓ 120 K€ de recettes prévisionnelles dont 113 K€ au titre des écritures de régularisation de la TVA 2015.

En conclusion, ce budget sera bâti sans augmentation de la fiscalité des particuliers (TH, TFB), en auto finançant une grande partie de nos investissements et en poursuivant notre politique de désendettement (remboursement capital : 1 M€, emprunt envisagé 900 K€).

|                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2017/2020 DE LA COLLECTIVITE</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------|

Les opérations sont réparties sur une période quadriennale, tenant compte :

- Du projet de contrat de territoire départemental,
- Du projet de contrat régional territorial,
- Du plan de relance des investissements des collectivités mis en œuvre par le Département de l'Essonne,
- De certains projets que la Municipalité souhaite réaliser (la restauration de la porte de Paris, le réaménagement de l'avenue Darblay...)
- Des investissements pour maintenir le patrimoine existant et équiper les services municipaux (informatiques, mobiliers, matériels roulants) avec des enveloppes annuelles globalement constantes.

### PROGRAMME PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2017

| Opérations                                                                                                                          | Montant<br>estimatif TTC | recettes<br>prévisionnelles<br>(hors FCTVA) | Commentaires                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| rénovation des terrains de tennis - dernière tranche                                                                                | 60 000.00                |                                             |                                                                                                |
| plan de déploiement de la vidéoprotection phase 2 (base : 8 caméras)                                                                | 104 000.00               | 60 000.00                                   | soutien financier LOGIAL et en attente dossier de subvention FIPD                              |
| enveloppe divers Voirie (aménagement de sécurité, travaux liés à des demandes d'administrés, travaux de mise en accessibilité, ...) | 120 000.00               |                                             |                                                                                                |
| aménagement de voirie PMR dans le village Levitt (phase 2)                                                                          | 200 000.00               | 85 500.00                                   | subvention dans le cadre du contrat de territoire départemental                                |
| travaux dans les cimetières municipaux (phase 2)                                                                                    | 60 000.00                | 0.00                                        |                                                                                                |
| reconstruction du garage municipal au Parc de Villeroy (phase 2)                                                                    | 110 000.00               | 20 000.00                                   | subvention dans le cadre du contrat de territoire départemental                                |
| restauration de la Porte de Paris                                                                                                   | 75 000.00                | 10 000.00                                   | fonds de concours CCVE (6 000 €) et mécénats privés (3 000 €)                                  |
| reprise parking arrière cial Verville et aménagement intérieur du patio du centre commercial                                        | 300 000.00               | 41 808.00                                   | subvention dans le cadre du plan de relance départemental pour la réfection du parking arrière |
| enveloppe divers Eclairage public selon demande et besoins                                                                          | 50 000.00                |                                             |                                                                                                |
| acquisitions diverses (mobiliers, électroménagers, appareils divers) pour services municipaux et écoles                             | 120 000.00               |                                             | besoin des services et des écoles                                                              |
| matériels roulants et d'espaces verts                                                                                               | 35 000.00                |                                             | besoin des services                                                                            |
| informatique et licences                                                                                                            | 45 000.00                |                                             | besoin des services                                                                            |
| travaux divers bâtiments scolaires                                                                                                  | 80 000.00                | 60 000.00                                   | recettes issues des conventions de PUP                                                         |
| travaux divers autres bâtiments                                                                                                     | 50 000.00                | 30 000.00                                   | recettes issues des conventions de PUP                                                         |



|                                                                                          |                     |                     |                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| extension de l'école de l'Ormeteau (phase 2)                                             | 700 000.00          | 525 000.00          | subvention dans le cadre du contrat de territoire départemental et conventions de PUP |
| divers frais d'études en lien avec les projets de constructions des bâtiments municipaux | 130 000.00          |                     | principalement maîtrises d'œuvre Sablière et Ormeteau                                 |
| extension de l'école de la Sablière (dans l'actuel garage municipal) phase 1             | 750 000.00          | 600 000.00          | subvention au titre du contrat régional territorial et les conventions de PUP         |
| <b>Sous total 2017</b>                                                                   | <b>2 989 000.00</b> | <b>1 432 308.00</b> |                                                                                       |

## PROGRAMME PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2018

| Opérations                                                                                                                          | Montant estimatif TTC | recettes prévisionnelles (hors FCTVA) | Commentaires                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| MOU avenue Darblay                                                                                                                  | 1 000 000.00          | 50 000.00                             | possibilité d'un fonds de concours CCVE limité à 50 000 €                     |
| extension de l'école de la Sablière (dans l'actuel garage municipal) phase 2                                                        | 650 000.00            | 510 000.00                            | subvention au titre du contrat régional territorial et les conventions de PUP |
| rénovation du gymnase GUITTON (isolation thermique et reprise de la toiture)                                                        | 960 000.00            | 240 000.00                            | subvention au titre du contrat régional territorial                           |
| plan de déploiement de la vidéoprotection phase 3                                                                                   | 102 000.00            | 34 000.00                             | subvention FIPD possible (40% du coût HT)                                     |
| enveloppe divers Voirie (aménagement de sécurité, travaux liés à des demandes d'administrés, travaux de mise en accessibilité, ...) | 120 000.00            |                                       |                                                                               |
| aménagement de voirie PMR dans le village Levitt (phase 3)                                                                          | 200 000.00            | 85 500.00                             | subvention dans le cadre du contrat de territoire départemental               |
| enveloppe divers Eclairage public selon demande et besoins                                                                          | 50 000.00             |                                       |                                                                               |
| acquisitions diverses (meubles, électroménagers, appareils divers) pour services municipaux et écoles                               | 120 000.00            |                                       | besoin des services et des écoles                                             |
| matériels roulants et d'espaces verts                                                                                               | 40 000.00             |                                       | besoin des services                                                           |
| informatique et licences                                                                                                            | 45 000.00             |                                       | besoin des services                                                           |
| travaux divers bâtiments scolaires                                                                                                  | 80 000.00             | 60 000.00                             | recettes issues des conventions de PUP                                        |
| travaux divers autres bâtiments                                                                                                     | 50 000.00             | 30 000.00                             | recettes issues des conventions de PUP                                        |
| divers frais d'études en lien avec les projets de constructions des bâtiments municipaux                                            | 100 000.00            |                                       | principalement maîtrises d'œuvre Guitton et Orangerie                         |
| <b>sous total 2018</b>                                                                                                              | <b>3 517 000.00</b>   | <b>1 009 500.00</b>                   |                                                                               |

## PROGRAMME PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2019

| Opérations                                                                                                                          | Montant estimatif TTC | recettes prévisionnelles (hors FCTVA) | Commentaires                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| aménagement de la grange rue de Milly pour locaux administratifs (phase 1)                                                          | 650 000.00            | 225 000.00                            | subvention dans le cadre du contrat de territoire départemental                          |
| plan de déploiement de la vidéoprotection phase 4                                                                                   | 102 000.00            | 34 000.00                             | subvention FIPD possible (40% du coût HT)                                                |
| enveloppe divers Voirie (aménagement de sécurité, travaux liés à des demandes d'administrés, travaux de mise en accessibilité, ...) | 150 000.00            |                                       |                                                                                          |
| aménagement de voirie PMR dans le village Levitt                                                                                    | 200 000.00            | 85 500.00                             | subvention dans le cadre du contrat de territoire départemental                          |
| enveloppe divers Eclairage public selon demande et besoins                                                                          | 60 000.00             |                                       |                                                                                          |
| acquisitions diverses (mobilier, électroménagers, appareils divers) pour services municipaux et écoles                              | 120 000.00            |                                       | besoin des services et des écoles                                                        |
| matériels roulants et d'espaces verts                                                                                               | 40 000.00             |                                       | besoin des services                                                                      |
| informatique et licences                                                                                                            | 45 000.00             |                                       | besoin des services                                                                      |
| travaux divers bâtiments scolaires                                                                                                  | 60 000.00             |                                       | selon demandes des écoles validées par la Municipalité                                   |
| travaux divers autres bâtiments                                                                                                     | 100 000.00            |                                       | selon demandes validées par la Municipalité                                              |
| divers frais d'études en lien avec les projets de constructions des bâtiments municipaux                                            | 150 000.00            |                                       | principalement maîtrises d'œuvre Guitton et Orangerie                                    |
| réhabilitation des Orangerie 1 et 2 (+ mise en eau de la fontaine et quelques travaux VRD) - phase 1                                | 650 000.00            | 145 000.00                            | subvention au titre du contrat régional territorial (pour les travaux sur les bâtiments) |
| <b>sous total 2019</b>                                                                                                              | <b>2 327 000.00</b>   | <b>489 500.00</b>                     |                                                                                          |

## PROGRAMME PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2020

| Opérations                                                                                                                          | Montant estimatif TTC | Recettes prévisionnelles (hors FCTVA) | Commentaires                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| réhabilitation des Orangerie 1 et 2 (+ mise en eau de la fontaine et quelques travaux VRD) - phase 1                                | 650 000.00            | 140 000.00                            | subvention au titre du contrat régional territorial (pour les travaux sur les bâtiments) |
| enveloppe divers Voirie (aménagement de sécurité, travaux liés à des demandes d'administrés, travaux de mise en accessibilité, ...) | 200 000.00            |                                       |                                                                                          |
| enveloppe divers Eclairage public selon demande et besoins                                                                          | 60 000.00             |                                       |                                                                                          |
| acquisitions diverses (mobiliers, électroménagers, appareils divers) pour services municipaux et écoles                             | 120 000.00            |                                       | besoin de services et des écoles                                                         |
| matériels roulants dont espaces verts                                                                                               | 60 000.00             |                                       | besoin de services                                                                       |
| informatique et licences                                                                                                            | 40 000.00             |                                       | besoin de services                                                                       |
| aménagement de la grange rue de Milly pour locaux administratifs (phase 2)                                                          | 600 000.00            | 225 000.00                            | subvention dans le cadre du contrat de territoire départemental                          |
| travaux divers bâtiments scolaires                                                                                                  | 100 000.00            |                                       | selon demandes des écoles validées par la Municipalité                                   |
| travaux divers autres bâtiments                                                                                                     | 100 000.00            |                                       | selon demandes validées par la Municipalité                                              |
| divers frais d'études en lien avec les projets de constructions des bâtiments municipaux                                            | 120 000.00            |                                       | principalement maîtrise d'œuvre Orangerie                                                |
| <b>sous total 2020</b>                                                                                                              | <b>2 050 000.00</b>   | <b>365 000.00</b>                     |                                                                                          |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                                                                                                | <b>10 883 000.00</b>  | <b>3 296 308.00</b>                   |                                                                                          |